Mairie de GOSNE
Place du Calvaire
35140 GOSNE
☎ 02 99 66 32 08
mairie@gosne.fr

55-2026
Nomenclature : 2.3

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501216-20260605-55_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26 mai 2026

Date d'affichage
09 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 05 juin, à 18h45,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. David VEILLAUX, Maire

Étaient présents : MM Veillaux, Morin, Le Cuff, Havard, Blot, Serra, Viscart, Aubault, Foliard, Trovalet, Orain, Charrieau, Minaud, Cervi, Guegan, Guérin-Leconte, Boutheloup

Étaient absents excusés : MM. Gillet, Pericot

Procurations de Mme Gillet à Mme Foliard, de M. Pericot à Mme Orain

Nombre de conseillers		**Formant la majorité des membres en exercice**
En exercice	: 19	
Présents	: 17	Mme CHARRIEAU a été élue secrétaire de séance
Votants	: 19	

55-2026 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 5 RUE DU CALVAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°116-2023 du 25 octobre 2023, il a été institué un droit de préemption sur toutes les **zones U et AU** du PLU.
Il fait connaître qu'il a reçu de l'étude notariée de Me BOSSENNEC-LE ROUX notaire à St Aubin du Cormier (35), une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé 5 rue du Calvaire à Gosné, cadastré AB n°166 et 241 pour une superficie vendue d'environ 218 m² en zone **UA** du PLU.
Il demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

Le Registre dument signé pour copie conforme,
Le Maire,
David VEILLAUX

